

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance en date du jeudi 25 janvier 2018

Sous la présidence de Mme le Doyen Nathalie Albert-Moretti

CONSEIL PLENIER

Présents :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Nathalie Albert-Moretti – M. Alain Bousquet - M. Alexandre Deroche - Mme Véronique Des Garrets - M. Pascal Favard – Mme Olivia Sabard.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : Mme Isabelle Calmé - M. Julien Bourdoiseau - Mme Christine Fauvelle Aymar – M. Mickaël David – Mme Marie-Laure Gély – M. Franck Pillier – Mme Charlotte Leforestier – M. Audric Vitiello – Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Elus collège des BIATSS : Mme Carole Le Brun – Mme Patricia Lamandé – Mme Isabelle Proust.

Elus étudiants : M. Dylan Gilbert – M. Timothée Gitton-Wera – Mme Güler Ergun – M. Alexandre Bofwa Mbuyi – Mme Armonie Debiasi – Mme Laurie Wiart – M. Guillaume El Haïk.

Personnalités extérieures : M. Duc Nguyen

Procurations :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : M. Pierre-Yves Monjal a donné procuration à Mme Nathalie Albert-Moretti - M. Hadi Slim a donné procuration à M. Alexandre Deroche - Mme Patricia Coutelle-Brillet a donné procuration à Mme Véronique Des Garrets.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés :

Elue collège des BIATSS :

Elus étudiants : Mme Sybille Guillot a donné procuration à Mme Güler Ergün – Mme Axelle Jacquet a donné procuration à Mme Laurie Wiart.

Personnalités extérieures : Mme Catherine de Colbert a donné procuration à Mme Nathalie Albert-Moretti.

Excusé(s) : Mme Isabelle La Jeunesse.

Participaient à titre consultatif :

M. Martin Oudin – M. Arnaud Rivière - M. Éric Blin - Mme Christine Inchauspé.

1. Approbation du PV du 16-11-2017

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations générales

Mme le Doyen rappelle la date des élections étudiantes aux conseils, fixées aux 19 et 20 mars 2018.

Elle présente également un point sur la plateforme PARCOURSUP et sur les attendus remontés à l'Université sur nos 4 licences. Elle précise que la réforme consiste à aider les lycéens en leur délivrant des « oui » ou des « oui si » (cette dernière réponse ne sera toutefois pas mise en place à la rentrée 2018 par manque de temps et de moyens). Des capacités d'accueil ont été remontées par la composante et cela permettra un classement des candidatures lycéennes à l'aide d'un algorithme qui n'est pas encore connu. **M. Bofwa** s'interroge sur les critères utilisés pour permettre ce classement. **Mme le Doyen** répond prudemment sur ce point en indiquant que l'algorithme attendu serait mis au point par le ministère et paramétré par les établissements. Elle tient à rassurer les étudiants en précisant que l'Université de Tours sera en mesure d'accueillir l'ensemble des candidats, ce qui ne sera pas le cas des Universités parisiennes. **Mme Patricia Lamandé** s'interroge sur les critères de sélection et **Mme Fauvelle Aymar** lui répond qu'ils sont portés à la connaissance des candidats sur PARCOURSUP. Elle précise que les notes de 1^{ère} et de terminale feront partie des éléments retenus pour classer les lycéens. **Mme le Doyen** rappelle que pour les lycéens souhaitant s'inscrire en Droit, un test d'auto évaluation sera à faire par les lycéens et que celui-ci sera une condition de recevabilité de leur dossier. **M. Alexandre Deroche** s'interroge sur l'intérêt d'une telle procédure alors qu'il est assuré que nous inscrivons tous les candidats. **Mme Fauvelle Aymar** lui répond que ce système est surtout pertinent pour les Universités parisiennes car elle souligne que nos capacités d'accueil seront suffisantes pour accueillir les demandeurs. **M. Bofwa** demande si le niveau des candidats, suite au test, sera connu des Universités. **Mme le Doyen** le rassure sur ce point car les résultats ne seront connus que des lycéens eux-mêmes et précise que des postes pourraient être ouverts pour permettre d'absorber des effectifs supplémentaires. **M. Bofwa** s'interroge sur le nombre de candidatures reçues par la Faculté l'année précédente. **Mme Fauvelle Aymar** lui répond qu'elles s'élevaient à 6 700.

3. Présentation et vote des maquettes de licence et master

Mme le Doyen présente les conditions difficiles dans lesquelles se sont passés les retours des maquettes de licence et master et précise que certaines maquettes pourraient devoir être représentées au prochain Conseil.

Mme le Doyen intervient pour rappeler quelques règles précisées dans la lettre de cadrage de l'Université :

- Chaque module de licence doit compter entre 60 et 72 heures et les deux parcours de Gestion ont un volume trop important. **Mme Fauvelle Aymar** précise que le module 4 doit compter un volume entre 40 et 60h.
- Les coefficients : ils doivent être harmonisés au moins pour la 1^{ère} année entre les modules 1, 2 et 3 et il convient de réduire celui du module 4 par rapport aux 3 autres. **Mme Fauvelle Aymar** rappelle la cohérence de corrélérer coefficients et nombre d'ECTS du module.

Ces rappels faits, **Mme le Doyen** indique que chaque porteur de licence est appelé pour présenter, en séance, sa formation.

31. les maquettes de licence

311. licence de Droit

Mme Marie-Laure Gély précise que le projet est issu des travaux du COPIL licence de Droit. Le choix a été fait de proposer des modules de 72 heures (maximum possible). Les enseignements fondamentaux sont proposés en modules 1 et 2 (CM et TD). Elle souligne que du temps a été accordé pour permettre d'élaborer la 3^{ème} année du fait de la construction modulaire. Quatre parcours sont possibles, 2 pour le Droit privé, 2 pour le Droit public afin de préparer au mieux les étudiants à leur poursuite d'étude en master. Un dernier parcours est proposé en Sciences politiques. **M. Audric Vitiello** présente ce nouveau parcours comme ayant vocation à poursuivre les enseignements suivis en module 3 suspendu de Sciences politiques en L2 et L3. Il préparera les étudiants à une poursuite d'études en master de droit public, de journalisme ou bien à la préparation de concours administratifs et permettra de retenir les étudiants qui jusque-là choisissaient de poursuivre les

Sciences politiques dans d'autres Universités. **Mme Gély** souligne également l'existence de la licence Droit français Droit allemand, dirigée par Mme Anne Jeannot.

312. licence d'Economie

M. Pascal Favard indique que la maquette de cette licence a veillé à respecter la lettre de cadrage de l'Université, et notamment le volume horaire accordé par module fixé à 72 heures. Les deux premiers modules sont sur les 3 années de licence conçus avec cours magistraux et travaux dirigés. Il précise que 2 parcours seront proposés à la L3 : Economie d'entreprise et Economie internationale. Le premier parcours vise à intégrer le Mécen, master Economiste d'entreprise et le second, le master Economie internationale (porté par l'Université d'Orléans et dont la 2^{ème} année se déroulerait à Tours).

313. licence de Géographie

M. Eric Blin présente cette licence en indiquant qu'elle ne présente ni option, ni parcours et qu'elle respecte les volumes horaires de 72 heures par module et les coefficients définis par l'UFR. Il indique que des sorties terrain ont été ajoutées et que le module 1 regroupe les enseignements fondamentaux, le module 2 des travaux dirigés plus pratiques et le module 3, des enseignements d'approfondissement. Il ajoute qu'un module 3 d'Histoire a été défini afin de permettre aux étudiants, souhaitant se préparer aux concours d'enseignants d'Histoire Géographie, de la faire.

314. licence de Gestion

M. Arnaud Rivière présente les 3 parcours de cette nouvelle licence, portée par l'équipe de l'IAE : Sciences de gestion – management international – expérience en entreprise. Il est recommandé aux futurs étudiants du parcours généraliste de gestion de choisir le module 3 de Droit au semestre 1 afin de leur permettre de se préparer aux enseignements du semestre 2. **Mme le Doyen** insiste sur le fait que l'offre de la L1 de gestion qui recouvre les champs disciplinaires de l'actuelle 1^{ère} année d'AES. **Mme Olivia Sabard** s'interroge sur l'articulation des enseignements de Droit proposés dans cette licence et peut être sur la redondance de certains enseignements. **M. Arnaud Rivière** imagine que la majorité des étudiants de gestion opteront dès la L2 pour le module 3 de gestion et que le problème ne se posera donc pas. Pour les deux autres parcours, il s'agit pour l'un de partir en L3 à l'étranger, pour le second, de bénéficier d'une année d'apprentissage. Une discussion s'ensuit sur les volumes horaires des modules et sur la nécessité de les maintenir en deçà de 72h00. **M. Arnaud Rivière** insiste sur le caractère très novateur de ces deux parcours inédits. Il indique enfin qu'en L3, un dernier parcours Gestion et Santé est proposé.

315. offre de modules 3

Mme Fauvelle-Aymar rappelle qu'il sera obligatoire de choisir un module 3 hors de sa discipline pour l'ensemble des L1 et que les années suivantes, le choix sera dans ou hors de sa discipline principale. Elle rappelle également que ces modules ne contiendront que des cours magistraux d'enseignements fondamentaux. **M. Audric Vitiello** décrit le module 3 de Sciences politiques en précisant qu'il s'agit de répondre aux attentes suite à la fermeture de la filière d'AES. **Mme Charlotte Leforestier** présente le module disciplinaire en anglais « major contemporary issues ». Les cours seraient assurés en tandem : 1 enseignant spécialiste d'une des disciplines de la Faculté accompagné d'un enseignant en langues. **M. Arnaud Rivière** précise que ce module sera vivement conseillé aux étudiants de licence de gestion parcours international. **Mme le Doyen** précise que ce module ne sera pas ouvert aux étudiants de Droit-langues et que ce diplôme sera toujours proposé à la rentrée avec une maquette revue proposant deux modules de Droit, deux modules de langues, un module Droit-langues et un module de compétences transversales. Il est rappelé que les CM des modules 3 seront suivis par l'ensemble des étudiants issus de la discipline ou hors de la discipline mais qu'ils n'auront pas les mêmes examens. **M. Dylan Gilbert** s'interroge sur l'intitulé du diplôme obtenu et sur le fait que sera indiqué le module 3 suivi. **Mme Fauvelle-Aymar** précise que cela apparaîtra sur le relevé de notes et le supplément au diplôme. **Mme Marie-Laure Gély** intervient pour expliquer qu'il n'est pas proposé de module 3 ouvert en Droit

en L3 car cela serait trop compliqué à suivre pour des étudiants n'ayant pas choisi cette discipline en L1 et L2. Des échanges s'ensuivent sur la proposition ou pas de ce module 3 en Droit à ouvrir aux autres licences de l'UFR, M. Pascal Favard indiquant que selon lui, cela ne concernerait que peu d'étudiants. Mme Gély conclut les échanges en indiquant que cette proposition sera difficile à faire.

316. le module 4

Mme Fauvelle-Aymar présente ce module et précise qu'il sera le même pour l'ensemble des étudiants de licence : enseignements en langues, compétences numériques, Projet Voltaire, MOBIL et CERCIP seront inclus et varieront en fonction des années. Sur les langues, il est demandé si les cours seront tenus en présentiel ou en distanciel. **Mme Fauvelle-Aymar** répond qu'il n'est encore rien décidé à ce sujet mais que des expérimentations sont faites actuellement.

Mme le Doyen conclut cette partie des débats en présentant au vote les maquettes de licence présentées sous réserve de révision des volumes horaires des modules et de proposition de modules 3 ouverts même en L3 pour l'ensemble des disciplines de la Faculté.

Les maquettes de licence sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions.

32. les maquettes de master

Mme le Doyen rappelle qu'il a été obtenu pour la Faculté, contrairement à ce qui avait été acté au départ, de bénéficier de 400 heures par année de master. Or, à la lecture des différentes maquettes, il apparaît que certains masters dépassent le cadre et que cela risque de compromettre l'ensemble de l'offre en master de l'UFR. **M. Julien Bourdoiseau** s'émeut de cette situation et craint que cela ne porte préjudice aux masters de la Faculté qui ne manqueraient pas d'être comparés à ceux proposés par des Universités voisines. **Mme Olivia Sabard** le rejoint sur ce point et indique que de gros efforts ont été déjà faits par les responsables des masters. S'ensuivent des échanges sur les volumes horaires des masters.

Une présentation des mentions et/ou masters est faite aux membres du Conseil.

Il est au final procédé au vote avec la réserve de demander aux responsables de masters sans apprentissage de diminuer leur volume horaire en respectant la règle des 400 heures : les maquettes de master, à la condition évoquée, sont approuvées à l'unanimité moins deux abstentions.

4. Les subventions aux associations étudiantes.

M. Eric Blin fait une présentation des demandes faites pour l'année : en tout 23 dossiers ont été déposés pour une enveloppe inférieure aux sommes demandées l'an passé. Sur l'ensemble, deux dossiers ont été écartés au motif que l'un était demandé pour un colloque et l'autre pour le financement de cartes de vœux et de flyers.

Pour mémoire, la somme de 350.00€ est accordé maximum pour les diplômés ne demandant qu'une subvention ; seul le gala de Droit bénéficie d'une subvention supérieure à savoir 900.00€. Une discussion s'ensuit sur les droits demandés aux étudiants pour y participer.

Les propositions de subvention sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Tours, le 1^{er} mars 2018

Le Doyen,


Nathalie Albert-Moretti.